

DEC142484DR02



Décision portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7203 intitulée Laboratoire des biomolécules et nommant Mme Sandrine Sagan en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/03/2014;

Considérant que M. Rodrigue Marquant a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1^{er}, 2 et 05/12/2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Rodrigue Marquant, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7203 intitulée Laboratoire des biomolécules à compter du 01/01/2014.

M. Rodrigue Marquant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rodrigue Marquant est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/10/2014

La directrice de l'unité
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz